

Le, 3 juin 2009

DIRECTION JEUNESSE SPORT  
ENFANCE FAMILLE  
Service Vie Scolaire  
Affaire suivie par Dany JOUSSELIN

**Aux Parents dont les enfants sont inscrits au service de la Restauration Scolaire**

Tél : 02.47.39.70.82  
Fax : 02.47.39.71.55  
d.jousselin@ville-jouelestours.fr

Réf : VS 198/09-RestScol-InscriptForfait-2009

**Objet : Nouvelles modalités d'inscription et de facturation des restaurants scolaires**

Madame, Monsieur,

Pour la rentrée scolaire de septembre 2009, des nouvelles modalités d'inscription et de facturation des repas consommés dans les restaurants scolaires municipaux vont être mises en place.

Aujourd'hui les familles dont les enfants déjeunent dans les restaurants scolaires jocondiens reçoivent une facture tous les deux mois, calculée sur le nombre de jours de présence.

Ce mode de facturation comporte des inconvénients : la facture bimensuelle peut être d'un montant cumulé élevé pour les familles. Par ailleurs, la cuisine centrale n'est pas en mesure de travailler sur un prévisionnel de repas à préparer, car lors de l'inscription au restaurant scolaire les familles n'indiquent pas les jours de présence des enfants à la restauration.

Afin de faire évoluer cette situation, nous vous proposons les modalités suivantes :

- **Une facture mensuelle d'un montant identique et connu dès l'inscription**
- **La forfaitisation des tarifs actuels avec le maintien d'un demi-tarif en fonction du quotient familial**
- **Un engagement de la famille, lors de l'inscription, sur un abonnement au choix entre 4 jours, 3 jours, 2 jours ou 1 jour de présence par semaine en indiquant les jours de présence concernés**
- **Une modification de l'abonnement possible (avant le 25 du mois précédent)**
- **L'application d'un tarif journalier occasionnel (plus élevé que le tarif forfaitaire) pour les présences occasionnelles sans abonnement, pour les enfants non inscrits préalablement, pour les dépassements de forfait**

.../...

- **Une déduction possible des repas en cas d'absence de l'enfant :**
  - **Pour raison médicale**, pour absence d'au moins 2 jours consécutifs d'école, sur demande écrite de la famille accompagnée du certificat médical adressée à la mairie dans un délai de 10 jours suivant la reprise à l'école.
  - **Pour raison personnelle**, pour absence supérieure à 2 jours consécutifs d'école, sous réserve d'alerter les services de la ville, à l'aide d'un formulaire disponible et déposé en mairie 10 jours au moins avant le début de l'absence.
  - **En cas d'interruption du service** : départ en classe de découverte, grève
- Tout abonnement mensuel commencé sera dû sauf cas de déduction prévue au règlement

La grille de tarification mensuelle, appliquée pour la rentrée scolaire 2009-2010, permet aux familles un étalement des frais de restauration scolaire sur 10 mois :

ANNEE SCOLAIRE	ABONNEMENT FORFAITAIRE ANNUEL PAYABLE EN 10 MENSUALITES			
	4 j / semaine	3 j / semaine	2 j /semaine	1j/ semaine
2009 - 2010	140 jours	105 jours	70 jours	35 jours
<b>CALCUL DU FORFAIT ANNUEL SUR</b>	<b>140 jours</b>	<b>105 jours</b>	<b>70 jours</b>	<b>35 jours</b>
Maternelle plein tarif Joué lès Tours	33,18 €	24,89 €	16,59 €	8,30 €
Maternelle demi-tarif Joué lès Tours	16,52 €	12,39 €	8,26 €	4,13 €
Maternelle plein tarif hors commune	42,00 €	31,50 €	21,00 €	10,50 €
Maternelle demi-tarif hors commune	21,00 €	15,75 €	10,50 €	5,25 €
Elémentaire plein tarif Joué lès Tours	39,06 €	29,30 €	19,53 €	9,77 €
Elémentaire demi-tarif Joué lès Tours	19,60 €	14,70 €	9,80 €	4,90 €
Elémentaire plein tarif hors commune	44,94 €	33,71 €	22,47 €	11,24 €
Elémentaire demi-tarif hors commune	22,40 €	16,80 €	11,20 €	5,60 €
Occasionnel Joué lès Tours	4,00 €			
Occasionnel hors commune	4,80 €			

**Nous souhaitons vous rappeler que l'inscription préalable au service de la restauration scolaire est obligatoire. Aussi, pour la rentrée prochaine, nous invitons toutes les familles à procéder ou à renouveler l'inscription des enfants à ce service auprès de la Mairie à l'aide du formulaire joint. En effet, il ne sera plus procédé au renouvellement automatique de l'inscription au regard du nouveau mode de facturation.**

Les services municipaux restent à votre disposition pour vous fournir toutes informations complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'Adjointe Déléguée  
A l'Education et à la Petite Enfance

Kheira FERRAOUN